

CANADA

(Traduction)

II

Le Secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances du Honduras
à l'Ambassadeur du Canada au Honduras

SECRETARIAT À L'ÉCONOMIE ET AUX FINANCES
DE LA
RÉPUBLIQUE DU HONDURAS

No. 1456-L

TEGUCIGALPA, (D.C.)
LE 11 JUILLET 1956.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de sa Note de ce jour par laquelle le Gouvernement du Canada se déclare, par l'intermédiaire de Votre Excellence, désireux de resserrer les liens d'amitié traditionnels et les bonnes relations commerciales qui unissent le Honduras et le Canada, et propose à mon Gouvernement, par l'intermédiaire de Votre Excellence, la conclusion du *modus vivendi* commercial dont les détails sont exposés dans la Note dont il s'agit.

A cette fin, j'ai le plaisir de faire connaître au Gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Votre Excellence, que le Gouvernement du Honduras, comme l'établissent les termes de la Résolution 52 en date du 10 du mois courant, émise par le Chef de l'État par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Extérieures et comme en font foi les lettres de créance confirmatives, m'a autorisé à agir avec les pleins pouvoirs voulus pour accepter le *modus vivendi* commercial dont le texte suit:

(Voir Note I)

"ARTICLE I

"a) Les Gouvernements du
..... Gazette officielle."

Je saisis cette occasion, Monsieur l'Ambassadeur, pour vous exprimer les assurances de ma très haute considération.

PEDRO PINEDA M.
Secrétaire à l'Économie
et aux Finances.

Signée à Ottawa
et le 20 juillet 1956

En vigueur le 20 1956

33 305 397
335980
25 cents
1956

EDMOND CLOUTIER
Queen's Printer and
Controller of Stationery
OTTAWA